REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Sommevoire-Rozières
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
Référence :	ROZ-EGLISE-ABORDS01
Date de mise en ligne :	Le vendredi 18 septembre 2026 à 13:50:01
Date de clôture :	Le lundi 16 novembre 2026 à 00:00:00
Titre :	AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'EGLISE DE ROZIERES
Descriptif :	- Création d'une réserve incendie - Requalification des espaces publics - Mise en conformité aux règles de sécurité - Abords de l'Eglise

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 13

Posée le 03/11/2026 à 10:20:23

Bonjour,

Nous avons remarqué quelques incohérences entre le DE et le BPU :
- Les prix 1402 et 1404 sont décrits en m³ dans la colonne désignation du BPU, mais leur unité est indiquée m² dans le BPU. Le DQE les prévoit en m³.
- Les prix 1730 et 1731 apparaissent dans le DQE pour les fourreaux TPC et le câble de terre, mais le BPU reprend par erreur les numéros 1720 et 1721, déjà utilisés pour le réseau incendie.
- Les descriptions des prix 1706 et 1707 du BPU reprennent un texte de mobilier urbain sans rapport avec les tranchées P80.
- Le prix 1505 est indiqué comme tranchée de largeur « < 0,50 m » dans son titre, mais la description concerne une largeur « > 0,50 m ». Le DQE retient « > 0,50 m ».

Merci

Aucune réponse

Question n° 12

Posée le 02/11/2026 à 10:35:44

Bonjour,

Voici ma 1ère question concernant :

Lot 1 Voirie – Réseaux – Aménagements

1) Le prix 1715 « cuve réserve incendie 120 m³ équipée » prévoit, entre autres :

[…]

Raccordements hydrauliques :

- Remplissage et maintien à niveau : La fourniture et la pose d'un robinet à flotteur (DN 40 minimum) et son raccordement au réseau d'eau potable (incluant les dispositifs de protection contre les retours d'eau type disconnecteur si exigé).
- Option de récupération des eaux de pluie (Toiture de l'église) : Le titulaire a la possibilité de proposer une solution technique permettant l'alimentation de la cuve par la récupération des eaux pluviales de la toiture de l'église.

[…]

Devons-nous obligatoirement proposer une solution technique permettant l'alimentation de la cuve par la récupération des eaux pluviales de la toiture de l'église car il est noté le titulaire à la possibilité… ?

Voici ma 2ème question : 2) Il est demandé au RC pour le critère n°2 Qualité des matériaux et respect des prescriptions techniques : 2/ Espaces Verts : Qualité et provenance des végétaux, pertinence du mélange de semences pour l'engazonnement et du choix du paillage. Or pour le lot 1, nous assurerons la fourniture, la mise en œuvre et le réglage de la terre végétale prévue aux articles 1304 et 1305. Comment sera jugé ce critère pour le lot n°1 ?

Merci

Aucune réponse

Question n° 11

Posée le 23/10/2026 à 10:21:19

Bonjour, pour le lot 1 VRD,
Le réseau d'alimentation de la cuve incendie en PEHD 40 est-il à chiffrer au poste 1715 ?
Vous prévoyez donc aux postes 1720,1721 et 1722 le piquage, la desserte et la pose d'un poteau incendie rouge en supplément de la cuve ?
Merci

Répondue le 28/10/2026 à 17:58:42

Le réseau d'alimentation de la cuve incendie en PEHD 40 est-il à chiffrer au poste 1715 ?
Réponse :
Oui. Conformément aux stipulations du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour le prix n° 1715 (rubrique Raccordements hydrauliques / Remplissage et maintien à niveau), la fourniture, la pose du robinet à flotteur (DN 40 minimum) ainsi que son raccordement complet au réseau d'eau potable font partie intégrante du prix forfaitaire 1715.
L'ouverture et la fermeture de la tranchée nécessaire à ce raccordement sont quant à elles rémunérées par les prix de tranchée prévus à la rubrique VII (prix 1706 / 1707) selon les largeurs.

Vous prévoyez donc aux postes 1720, 1721 et 1722 le piquage, la desserte et la pose d'un poteau incendie rouge en supplément de la cuve ?
Réponse :
Oui, ces prestations sont bien prévues et doivent être chiffrées de façon distincte.
Le poste 1715 rémunère au forfait la fourniture, la pose et l'équipement complet de la cuve de 120 m³ (comprenant notamment son dispositif d'aspiration directe normalisé).
Les postes 1720, 1721 et 1722 rémunèrent la desserte et la mise en œuvre d'une prise d'eau déportée sur poteau d'incendie : fourniture et pose de la canalisation fonte DN100 reliant la réserve (prix 1720), de la vanne de sectionnement sous bouche à clé (prix 1721), et du piquet d'incendie DN100 incongelable et renversable avec esse de réglage (prix 1722).

Cordialement

Question n° 10

Posée le 16/10/2026 à 15:56:18

Bonjour,
Pour le lot 01 VRD,
Ne serait-il pas plus judicieux que le poste 1301 Terrassements, soit à chiffrer au m3 et non au m2?
Avez-vous possibilité de modifier le DQE dans ce sens?

Répondue le 20/10/2026 à 08:43:05

Non, les pièces du marché sont maintenues en l'état sans modification.
Le prix n° 1301 rémunère spécifiquement au m² un terrassement d'ajustement fin et de nivellement de fond de forme de faible épaisseur (image005.png) sur l'emprise du projet, nécessitant des matériels de précision adaptés.
Les terrassements généraux en pleine masse font l'objet du prix n° 1302, qui est bien quantifié et rémunéré au m³. Les deux modes de rémunération sont complémentaires et doivent être chiffrés conformément au BPU et au DQE.

Question n° 9

Posée le 16/10/2026 à 11:46:31

Bonjour,
Pour le lot 1 VRD:
- Doit-on prévoir des clôtures de chantier pleines (article 2.2.1 du CCTP) ou des clôtures HERAS conviendront ?
- Doit-on prévoir les massifs béton des candélabres ? Si oui, quelle sera la hauteur des mâts?
- Aucun descriptif n'est fait au CCTP pour la précision sur plan "Vasque GHM", doit-on prévoir quelque chose?
- Un puit en pierre existe sur site. Est-il à combler ? Fermer ?
- Pour la cuve EP, doit-on prévoir un poteau d'aspiration ou une canne pompier d'aspiration ?

Répondue le 20/10/2026 à 08:44:07

Conformément à l'article 2.2.1 du CCTP, une séparation physique stricte doit être assurée en périphérie du square afin de sécuriser le site et de limiter les nuisances (poussières, vue).
Les clôtures mobiles métalliques grillagées (type HERAS) sont acceptées, à la condition expresse d'être équipées d'un dispositif de fixation robuste garantissant la tenue, il n'est en revanche pas nécessaire compte tenu des spécificités de chantier de recourir à des clôtures opaques. Cette prestation est réputée incluse dans le forfait d'installation de chantier (prix 1001).
Question 3
Doit-on prévoir les massifs béton des candélabres ? Si oui, quelle sera la hauteur des mâts ?
Réponse :
Non. La fourniture et la pose des mâts d'éclairage public ainsi que la réalisation de leurs massifs béton ne font pas partie des prestations demandées au lot 1 qui seront à la charge du SDED52.
Les prestations du lot 1 se limitent strictement aux réservations prévues au DQE et au BPU : le fourreau TPC image006.png (prix 1730), le câble de terre en cuivre nu 25² déroulé en fond de tranchée (prix 1731) et la chambre de tirage image007.png (prix 1732).
Question 4
Aucun descriptif n'est fait au CCTP pour la précision sur plan "Vasque GHM", doit-on prévoir quelque chose ?
Réponse :
Aucune prestation n'est à prévoir par les candidats. La mention « Vasque GHM » figurant sur les plans repère un élément décoratif installé par la commune hors marché. Aucun prix de fourniture ou de pose n'est prévu au Bordereau des Prix Unitaires ni au Détail Estimatif.
Question 5
Un puits en pierre existe sur le site. Est-il à combler ? À fermer ?

Réponse :
Le puits en pierre ne doit être ni comblé ni démoli. Il s'agit d'un élément patrimonial conservé sur le site.
L'entreprise adjudicataire devra prendre l'ensemble des précautions utiles pour protéger l'ouvrage contre toute dégradation lors de ses interventions et manœuvres d'engins, le marché prévoit que le puit soit ouvert par une PST, cadre et tampon fonte (prix 1518).
Question 6
Pour la cuve, doit-on prévoir un poteau d'aspiration ou une canne pompier d'aspiration ?
Réponse :
Les candidats doivent chiffrer l'ensemble des postes prévus au bordereau des prix (BPU) et au détail estimatif (DQE) :
Le prix n° 1715 comprend la cuve de 120 m³ et ses accessoires propres, incluant sa colonne d'aspiration normalisée intégrée.
Le prix n° 1722 prévoit quant à lui la fourniture et la pose d'un piquet / poteau d'incendie DN100 incongelable et renversable avec esse de réglage, conforme au RDDECI 52 (raccordé sur la canalisation fonte du prix 1720 et la vanne du prix 1721).
L'arbitrage définitif sur le dispositif de prélèvement préférentiel sera arrêté en phase de préparation de chantier en concertation avec le SDIS 52. Les candidats doivent donc obligatoirement chiffrer la fourniture et la pose du piquet incendie au prix 1722.

Question n° 8

Posée le 01/10/2026 à 15:12:30

Bonjour
Pourriez vous nous transmettre le diagnostic HAP amiante réalisé par le cabinet VPC (document mentionné dans le CCTP Page 35) ?
Merci
Cordialement

Répondue le 05/10/2026 à 09:26:08

pas de diagnostique HAP nécessaire erreur CCTP

Question n° 7

Posée le 30/09/2026 à 17:34:50

Bonjour,
Avez-vous fait réaliser une étude géotechnique afin de déterminer la nature du sol, la présence de nappe phréatique et la méthodologie d'ancrage de la citerne enterrée ?
Merci

Répondue le 05/10/2026 à 09:27:43

Aucune étude géotechnique (type G2) n'a été réalisée par le maître d'ouvrage sur l'emprise de la réserve.
Conformément aux stipulations du dossier de consultation, il appartient à chaque candidat d'intégrer dans son offre l'ensemble des sujétions nécessaires à la parfaite mise en œuvre et à la stabilité mécanique de la cuve (dimensionnement du terrassement, lit de pose, remblaiement, ancrage éventuel). Si l'entreprise l'estime nécessaire, la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire reste à sa charge et doit être intégrée dans ses aléas professionnels.

Question n° 6

Posée le 30/09/2026 à 14:54:56

Bonjour,
Pour le lot 1 VRD, pouvez-vous mettre à disposition les plans projet au format DWG svp ?
Merci

Répondue le 05/10/2026 à 09:28:43

Les pièces graphiques fournies au format PDF au sein du Dossier de Consultation des Entreprises

(DCE) constituent les seuls documents contractuels opposables pour l'établissement des offres.
Il n'est pas prévu, à ce stade de la consultation, de diffuser les fichiers sources au format DWG. Les plans au format DWG seront remis au titulaire désigné lors de la période de préparation de chantier.

Question n° 5

Posée le 29/09/2026 à 10:56:49

Bonjour,
Serait-il possible d'avoir le plan projet en dwg ?
Merci d'avance,

Répondue le 05/10/2026 à 09:29:14

Les pièces graphiques fournies au format PDF au sein du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) constituent les seuls documents contractuels opposables pour l'établissement des offres.
Il n'est pas prévu, à ce stade de la consultation, de diffuser les fichiers sources au format DWG. Les plans au format DWG seront remis au titulaire désigné lors de la période de préparation de chantier.

Question n° 4

Posée le 22/09/2026 à 09:17:34

Bonjour,
Dans le DCE, il y a 2 DE pour le lot 1, respectivement numérotés 1.2 et 1.2b
Pouvez-vous nous préciser lequel nous devons prendre en compte?
Merci
Cordialement

Répondue le 22/09/2026 à 10:31:28

bonjour
lot1.2b

Question n° 3

Posée le 21/09/2026 à 13:48:28

Bonjour

Concernant le lot 1, il faut prendre en compte quel DE :
1.2 - DE lot 1 VRA
ou
1.2b - DE lot 1 VRA

Merci d'avance
Cordialement

Répondue le 22/09/2026 à 10:30:42

bonjour
répondre au lot 1.2b et non 1.2

Question n° 2

Posée le 21/09/2026 à 10:29:18

Bonjour,
Date et heure limites de réception des offres ne figurent pas sur le RC.
Pouvez-vous les communiquer s'il vous plaît ?
Merci

Répondue le 22/09/2026 à 10:07:22

bonjour
remise des plis le 16 novembre

Question n° 1

Posée le 21/09/2026 à 08:38:49

Bonjour,

La date de remise des offres n'est pas indiquée dans le RC.

Confirmez-vous que la remise des plis est fixée au 16/11/2026 à 00H ?

En vous remerciant par avance.

Répondue le 22/09/2026 à 10:06:48

bonjour
remise des plis 16 novembre